

## Fin d'année scolaire 2017-2018 le SNES-FSU vous informe sur les étapes du calendrier de gestion pour la fin de l'année

**Du 11 au 17 mai** : Groupes de travail de **vérification des vœux et barèmes INTRA 2018**  
**Vendredi 18 mai** : groupe de travail d'affectation sur postes spécifiques académiques INTRA 2018  
**Vendredi 25 mai** : CAPA hors-classe pour les agrégés  
**Mardi 29 mai** : groupe de travail hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les CPE  
**Jeudi 31 mai** : groupe de travail hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les Psy-EN  
**Mardi 5 juin** : CAPA hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les CPE  
**Jeudi 7 juin** : CAPA hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les Psy-EN  
**Du 11 au 14 juin** : FPMA d'affectations INTRA 2018  
**Vendredi 15 juin** : groupe de travail classe exceptionnelle pour les agrégés  
**Lundi 18 juin** : groupe de travail classe exceptionnelle pour les certifiés  
**Mardi 19 juin** : groupe de travail hors-classe pour les certifiés  
**Mercredi 20 juin** : CAPA hors-classe pour les agrégés  
**Jeudi 21 juin** : groupe de travail délégations fonctionnelles  
**Vendredi 22 juin** : groupe de travail titularisation des agrégés  
**Lundi 25 juin** : groupe de travail titularisation des certifiés  
**Mardi 26 juin** : GT révisions d'affectation INTRA 2018  
**Mercredi 27 juin** : CAPA classe exceptionnelle pour les certifiés  
**Jeudi 28 juin** : CAPA hors-classe pour les certifiés  
**Du 4 au 6 juillet** : phase d'ajustement pour l'affectation des TZR INTRA 2018  
**Lundi 9 juillet** : CAPA de titularisation pour les certifiés et les agrégés



+ **JUIN 2018** : se tiendront dans les 4 départements les GT et CTSD attribuant les **moyens d'assistance éducative** dans les établissements. **N'hésitez pas à contacter votre S2 !**

### LE RÔLE DU SNES-FSU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

L'année scolaire est jalonnée d'étapes décisives pour votre carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe et désormais à la classe exceptionnelle), pour vos affectations (mouvement inter-académique, mouvement intra, postes adaptés, délégations fonctionnelles, affectation des TZR), pour votre droit à formation (attribution de congés de formation). Chacune fait l'objet d'un examen en instance paritaire. Dans toutes ces instances (groupes de travail, CAPA et CAPN - Commissions administratives paritaires académiques et nationales -, FPMA et FPMN – Formations paritaires mixtes), les représentants des personnels siègent à parité avec l'administration ; le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire, vous représente et joue un rôle déterminant.

### QUI SONT LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES-FSU ?

Professeurs en collège, en lycée, CPE, Psy-EN, toutes les catégories sont représentées majoritairement par le SNES-FSU. Élus lors des élections professionnelles (les prochaines se dérouleront à l'automne 2018), les commissaires paritaires sont d'abord des enseignants, CPE et Psy-EN en exercice. Comme à tous les niveaux du SNES-FSU, aucun de ces militants n'est déchargé à temps complet pour participation aux CAPA. Leur connaissance du terrain leur permet d'argumenter face à une administration qui méconnaît trop souvent les réalités de nos métiers.

### LES COMMISSIONS PARITAIRES, À QUOI ÇA SERT ?

Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seuls les commissaires paritaires du SNES-FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration. Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élus SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la Profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés et c'est à l'ensemble de la profession que nous en rendons compte, à travers nos articles, la publication des déclarations préalables et la communication des résultats aux collègues non-syndiqués qui en font la demande. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats des syndiqués. Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.